



ECDI2030

Indice de développement de la petite enfance

PETIT GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

L'Indice de développement de la petite enfance 2030 (ECDI2030) est un outil de collecte de données démographiques adapté au suivi de l'indicateur 4.2.1 des objectifs de développement durable (ODD). Cet indicateur a été choisi pour suivre les effets des efforts déployés par les gouvernements pour faire en sorte que, d'ici à 2030, toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité. Il permet d'évaluer la proportion d'enfants âgés de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial.

L'ECDI2030 rend compte de la réalisation des principales étapes du développement des enfants âgés de 24 à 59 mois. Vingt questions sont posées aux mères ou aux tuteurs principaux à propos du comportement, des compétences et des connaissances de leurs enfants.

L'ECDI2030 s'accompagne d'un ensemble d'outils de mise en œuvre permettant de faciliter son intégration aux enquêtes nationales actuellement menées auprès des ménages. Lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'enquêtes qui sont correctement élaborées et mises en œuvre, il permet de recueillir des données comparables entre les pays. Les recommandations suivantes permettent de synthétiser les directives que les pays doivent impérativement respecter afin de remplir les conditions nécessaires pour obtenir des données comparables de qualité.

CONCEPTION DE L'ENQUÊTE

- L'ECDI2030 est un outil de collecte de données démographiques. À ce titre, il doit être utilisé dans le cadre d'enquêtes reposant sur des échantillons probabilistes et représentatifs.
- Étant donné qu'elle est axée sur les enfants âgés de 24 à 59 mois, la collecte de données à l'aide de l'ECDI2030 peut tirer parti de techniques qui permettent un suréchantillonnage des enfants de moins de 5 ans, notamment dans les pays enregistrant un faible taux de fécondité.

CONCEPTION DU QUESTIONNAIRE

- L'ECDI2030 a été conçu pour être intégré à un questionnaire visant à recueillir des informations sur les enfants âgés de 24 à 59 mois. Il est uniquement destiné aux mères de ces enfants. À titre de procédure standard, si la mère d'un enfant n'est plus en vie ou n'habite pas dans le foyer familial, un aidant principal ou une aidante principale peut être éligible à répondre au questionnaire à sa place.
- L'ECDI2030 comprend 20 questions et doit être utilisé dans sa version normalisée. Dans le cadre du processus de traduction et d'adaptation, certains mots déterminés au préalable peuvent être modifiés pour mieux correspondre aux spécificités culturelles du pays. Mis à part ça, aucune question ne doit être ajoutée ou supprimée et aucune modification ne doit être apportée à la formulation ou à l'ordre des questions, ni aux options de réponses.

FORMATION

- En temps normal, il faut environ trois minutes pour poser l'ensemble des questions de l'ECDI2030. Il peut être nécessaire de prévoir plus de temps, notamment lorsqu'un(e) interlocuteur(rice) a besoin d'une assistance pour répondre au questionnaire.
- Pour administrer le questionnaire relatif à l'ECDI2030, les enquêteurs doivent avoir suivi une formation spécifique, de manière à s'assurer qu'ils emploient des techniques d'entretien appropriées (à savoir poser les questions et consigner les réponses d'après une méthode standard).
- La formation sur l'utilisation de l'ECDI2030 comprend un examen attentif du questionnaire, un manuel à l'intention des enquêteurs et des supports pédagogiques, ainsi qu'un certain nombre de séances de pratique et d'entretiens de simulation. Tous ces supports de formation font partie des outils de mise en œuvre de l'ECDI2030.
- S'agissant des enquêtes reposant sur des entretiens individuels assistés par ordinateur, il est recommandé de fournir une formation distincte de celle sur les questionnaires papier et d'organiser des séances de pratique avec le système informatique.

MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE ET QUALITÉ DES DONNÉES

- Les directives relatives à la mise en œuvre générale de l'enquête doivent être observées afin de garantir la collecte de données de qualité, y compris la supervision continue des activités de terrain et le suivi par le biais de protocoles de vérification des données.

TRAITEMENT ET COMMUNICATION DES DONNÉES

- L'ECDI2030 ne vise pas à obtenir des données permettant le suivi des différents domaines du développement individuel ou de chaque enfant. Il s'agit plutôt d'élaborer un indicateur démographique à partir d'un score synthétique unique qui reflète les interconnexions entre la santé, l'apprentissage et le bien-être psychosocial en matière de développement.
- Les outils de mise en œuvre de l'ECDI2030 comprennent des syntaxes de traitement des données standard qui peuvent être facilement utilisées pour mettre au point l'indicateur de suivi de l'ODD 4.2.1.
- Des pondérations d'échantillons reflétant les probabilités de sélection et le taux de non-réponse sont nécessaires pour élaborer l'indicateur relatif à l'ECDI2030.
- Lorsque les données relatives à l'indicateur de l'ECDI2030 sont recueillies en même temps que d'autres informations, elles peuvent être ventilées selon le genre de l'enfant, sa zone de résidence, la situation économique du ménage et d'autres variables importantes. Cette démarche permettra de mettre en avant les disparités de développement entre les enfants provenant de différents milieux socioéconomiques et familiaux.